

Les crédits

M. Martin (Esquimalt—Juan de Fuca): Exactement. En cette période de restrictions financières, ce n'est absolument pas raisonnable. Le régime de retraite que nous avons à présent est ce que l'on appelle un régime de pension à prestations déterminées, où les prestations versées sont calculées selon une équation précise.

Ce genre de régime de pension est valable dans les sociétés où les employés restent longtemps, où ils cotisent longtemps au régime et où l'âge de la retraite est élevé. Est-ce le cas au Parlement? Non. En fait, c'est tout à fait le contraire.

Les députés prennent leur retraite lorsqu'ils sont relativement jeunes, après une brève présence et une participation minimale au régime. On peut voir tous les risques qu'un tel régime représente pour un employeur. Or, qui est l'employeur dans ce cas? Le contribuable. Nous imposons au contribuable un risque que le secteur privé refuserait de prendre.

Le contribuable dans ce pays est beaucoup trop imposé et ne peut l'être davantage. Les contribuables n'ont aucune obligation d'assumer les frais du régime de retraite lucratif qui est actuellement celui des députés, et ne devraient pas les assumer. La participation des députés au régime représente 11 p. 100 de leur salaire de base. Le contribuable paie le reste. Calculez.

Si on prend le régime dans son ensemble, la participation des députés au régime représente actuellement 20 p. 100 du montant total qu'ils vont recevoir alors que la participation des contribuables est de 80 p. 100. Non seulement cela, comme les députés le savent, ces régimes sont indexés.

Comme toujours, le Parti réformiste voudrait faire des suggestions constructives afin d'aider le gouvernement à aligner les pensions des députés sur celles des autres Canadiens, ceci dans un esprit de justice, d'unité et de collégialité, pour mettre fin à cette mentalité du nous contre eux que perçoit chez nous le public, pour faire preuve de responsabilité sur le plan financier, pour contribuer de façon modeste mais constructive à ramener le déficit à zéro et pour commencer à s'attaquer à la dette.

J'ai un certain nombre de suggestions constructives à faire pour arriver aux sacrifices que nous exigeons des Canadiens. Premièrement, convertissons le régime de retraite des députés en un régime de retraite à cotisations déterminées, le régime adopté dans de nombreuses compagnies. Autrement dit en un régime à cotisations partagées, où les députés et le gouvernement cotisent au régime et à des REER individuels. En d'autres termes, un régime à cotisations conjointes.

Deuxièmement, nous devons arrêter d'indexer les pensions. Les régimes privés ne le font pas, pourquoi devrions-nous le faire? Ces mesures aideront à éliminer les contributions supplémentaires excessives que les contribuables canadiens doivent faire pour permettre au système actuel de respecter ses obligations.

En outre, en optant pour les REER individuels, nous ajoutons au système un élément de responsabilité personnelle des dépu-

tés. Troisièmement, cette mesure aura pour effet de réduire le montant des prestations de retraite que nous devrions effectuer dans l'avenir en vertu de la Sécurité de la vieillesse et du Régime de pensions du Canada, ce qui permettra de réaliser des économies supplémentaires.

Je me permets de parler brièvement des prestations des programmes sociaux aux retraités, ce qu'il est intéressant de faire quand nous examinons l'avenir et constatons qu'il sera nécessaire d'avoir recours à ces programmes pour les retraités, en particulier pour permettre à ceux dont les ressources financières sont limitées d'avoir accès à un programme social qui réponde à leurs besoins dans l'avenir. Quand on songe à l'avenir, on s'aperçoit que nos programmes sociaux ne permettront pas de verser des prestations à tous les retraités. Pourquoi? Voyons quelques chiffres. Les prestations de la Sécurité de la vieillesse se chiffrent à 14 milliards de dollars par année; les prestations du Régime de pensions du Canada, à 10 milliards et le supplément de revenu garanti, à 4,5 milliards.

• (1530)

Par ailleurs, le passif actuel du Régime de pensions du Canada, c'est-à-dire ce qui est à payer, est de 500 milliards de dollars, ce dont les contribuables canadiens ne se rendent pas compte. Cette somme, qui devra être payée, n'est pas prise en considération dans les projections actuelles concernant la dette courante. En l'an 2030, on comptera deux travailleurs par retraité, une situation intenable qui ne pourra pas durer.

D'ici peu, chacun devra prendre sur soi d'assurer sa retraite car le gouvernement ne pourra plus le faire. J'espère que les gens seront en mesure de subvenir aux besoins des retraités et de ceux qui en ont le plus besoin. Voilà une façon de définir les priorités de dépenses, comme nous voulons amener le gouvernement à le faire.

Si les députés recevaient leurs pensions selon les modalités dont j'ai parlé, c'est-à-dire en vertu de régimes individuels d'épargne-retraite qui soient viables, les dépenses sociales du gouvernement diminueraient, en particulier à l'égard du groupe de personnes dont nous ferions partie. Ces programmes pourraient donc permettre de réaliser des économies considérables.

Il n'y a pas moyen d'équilibrer ce budget sans faire de coupes dans les programmes sociaux, comme notre parti l'a déjà dit. Le gouvernement devrait nous prendre à titre d'exemple de groupe capable de réorganiser son régime de retraite, de le rendre auto-suffisant et de faire en sorte que ses prestataires ne constituent pas un boulet à la cheville des contribuables.

Enfin, j'élèverais l'âge de la retraite pour les députés. Comme je l'ai expliqué au début, dans la plupart des pays industrialisés, l'âge de la retraite est beaucoup plus élevé qu'ici pour les députés. Je demande au premier ministre de porter cet âge à 55 ou 60 ans.

J'ai entendu des ministériels présenter comme argument que les députés ne vivent pas longtemps et qu'ils n'ont pas beaucoup de sécurité d'emploi. Toutefois, beaucoup de gens choisissent